

DÉCISION
AG-21-01-D3

D3

**Procès-verbal de l'assemblée générale
du 5 novembre 2019**
présenté à l'assemblée générale
du 16 juin 2021



FIQ - Syndicat des professionnelles
en soins des Laurentides

Présenté par :

Isabelle Thibault, secrétaire

AG-19-01



FIQ - Syndicat des professionnelles
en soins des Laurentides

**Procès-verbal de l'assemblée générale du FIQ —
Syndicat des professionnelles en soins des
Laurentides tenu le 5 novembre 2019 en
visioconférence.**

1. Ouverture de l'assemblée et message de la présidente

Denis Provencher, président par intérim du FIQ – SPSL, accompagné de Mylène Lavigueur, vice-présidente par intérim relations de travail, Julie Mathieu, vice-présidente secteur sud, Peter Delli Colli, vice-président secteur Centre, Manon St-Denis, trésorière et Isabelle Thibault, secrétaire, procède à l'ouverture de l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les membres présentes.

M. Denis Provencher souligne l'entrée du FIQ-SPSL dans une période de négociation nationale. Il rappelle que les membres seront interpellées à manifester. Le plus gros défi sera la participation des membres à ces mobilisations et le syndicat compte sur les membres présentes afin qu'elles sollicitent leurs collègues considérant que la réussite d'une négociation passe par l'appui de ses membres. C'est aujourd'hui que sera discuté une entente pour rehausser les postes à temps partiel. Le FIQ-SPSL est rendu à plus de treize ententes, en 2019, pour améliorer les conditions de travail des membres.

Il souhaite une bonne assemblée générale aux membres présente.

2. Nomination de la présidente d'assemblée et des co-présidentes d'assemblée

Présenté par : Monsieur Denis Provencher, président par intérim.

Aucun document de référence.

Monsieur Denis Provencher dépose la proposition AG-19-01-01 (Provencher — Thibault) et appelle le vote.

AG-19-01-01 IL EST PROPOSÉ :

« De nommer Mesdames Chantal Pagé et Joëlle Naud pour agir à titre de présidente et de co-présidente pour la présente assemblée générale. »

Denis Provencher — Isabelle Thibault

ADOPTÉE À UNANIMITÉ

Madame Chantal Pagé et Madame Joëlle Naud agiront à titre de présidente et de co-présidente des débats.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Présenté par : Madame Chantal Pagé, présidente des débats

Document : AG-19-01-D1

Madame Chantal Pagé fait la lecture du projet d'ordre du jour. Les propositions AG-19-01-02 (Thibault — Provencher) et AG-19-01-03 (Hébert – Deschênes) sont déposées.

Madame Chantal Pagé demande aux membres présentes à l'assemblée si elle désire intervenir. Les interventions et questions sont prises à tour de rôle. Les réponses aux questions sont données.

Les propositions sont votées.

AG-19-01-03 IL EST PROPOSÉ :

« D'ajouter le point réorganisation CHSLD Drapeau Deschambault (fermeture partielle). »

Geneviève Hébert — Louise Deschênes

ADOPTÉE À MAJORITÉ

AG-19-01-02 IL EST PROPOSÉ :

« D'adopter l'ordre du jour tel que modifié. »

Isabelle Thibault — Denis Provencher

ADOPTÉE À UNANIMITÉ

4. Élection du comité élection

Présenté par : Madame Isabelle Thibault, secrétaire

Aucun document de référence.

Madame Isabelle Thibault mentionne que le comité élection est composé de trois membres, une présidente et deux scrutatrices. Ce comité est élu lors d'une assemblée tenue l'année où il n'y a pas d'élections au comité exécutif. Le mandat du comité est d'une durée de trois ans. Les membres sont chargés de l'organisation et de la surveillance des élections. Un avis d'élection a été publié le 17 octobre dernier. Les membres avaient jusqu'au 31 octobre 2019 à 16 : 00 pour envoyer leur mise en candidature. Or, il n'y a eu aucune mise en candidature. Le comité exécutif a donc décidé de prolonger la période de mise en candidature jusqu'au 5 novembre 2019 à 13 : 00.

Pour le poste de présidente d'élection, les deux candidates sont :

- Sabrina Beauregard, unité locale Deux Montagnes
- Charlène Landry-Joyal, unité locale Thérèse-de-Blainville

Pour les deux postes de scrutatrices, les trois candidates sont :

- Nathally Boulet, unité locale Deux Montagnes
- Kim Demers, unité locale Des Sommets
- Marie-Ève Lacombe Ranger, unité locale Des Sommets

Madame Isabelle Thibault explique la procédure de vote aux membres présentes.

Elle déclare élue au poste de présidente du comité élection, madame Charlène Landry Joyal, et aux postes de scrutatrices, mesdames Kim Demers et Marie-Ève Lacombe Ranger. Elle félicite les élues.

Madame Chantal Pagé demande aux membres présentes à l'assemblée si elle désire intervenir. Aucune intervention de la part des membres.

5. Réorganisation CHSLD Drapeau Deschambault (fermeture partielle)

Présenté par Madame Geneviève Hébert, membre unité locale Thérèse-de-Blainville

Aucun document de référence

Madame Geneviève Hébert explique le mécontentement qui sévit au sein des membres de l'unité locale Thérèse-de-Blainville en lien avec la réorganisation du CHSLD Drapeau-Deschambault.

Monsieur Denis Provencher explique ce qui est prévu au niveau des dispositions de la convention collective nationale en matière de fermeture partielle d'un centre d'activité. Il indique que le FIQ-SPSL a toujours agi pour minimiser les impacts que pourrait avoir une réorganisation sur les membres visées. Dans ce cas précis, il n'y a pas loin de 50 % du personnel qui sera transféré dans un CHSLD neuf, ayant une fermeture partielle, la convention collective prévoit que ce soient les membres les moins anciennes qui sont visées par l'obligation de transférer. Le syndicat n'a jamais voulu favoriser un groupe par rapport à un autre. La proposition déposée vient donc demander de revoir la façon d'agir dans l'application des fermetures partielles. Il mentionne donc que la décision de l'assemblée sera exécutoire et sera respectée.

Madame Geneviève Hébert dépose la proposition AG-19-01-04 (Hébert — Deschênes).

Madame Chantal Pagé demande aux membres présentes à l'assemblée si elles désirent intervenir. Les interventions et les questions sont prises à tour de rôle. Les réponses aux questions sont données.

La proposition est votée.

AG-19-01-04 IL EST PROPOSÉ :

« De mandater le syndicat FIQ-SPSL de négocier une entente dans laquelle l'ancienneté sera priorisée selon la décision prise lors de l'assemblée de l'unité locale du 13 novembre 2019 »

Geneviève Hébert — Louise Deschênes

ADOPTÉE À MAJORITÉ

6. Entente et modifications aux dispositions locales

Présenté par : Monsieur Denis Provencher, président par intérim et Peter Delli Colli, vice-président secteur centre

Un document en PowerPoint est présenté à titre de référence

Monsieur Peter Delli Colli explique l'entente de mutation volontaire des postes à temps partiel et postes d'embauche. Les postes concernés sont tous les postes à temps partiel en affichage de 4/14 à 8/14 pour le regroupement de titres d'emploi infirmières et inhalothérapeutes et pour tous les postes à temps partiel en affichage de 4/14 à 7/14 pour le regroupement de titres d'emploi infirmières auxiliaires. La présente entente viendrait modifier l'article 13 de la convention collective locale.

CONSIDÉRANT L'urgence de rapidement mettre en place des mesures particulières pour favoriser l'attraction et la rétention de l'ensemble des professionnelles en soins et l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des titulaires de poste à temps partiel ;

CONSIDÉRANT La nécessité de tendre vers une stabilité de l'ensemble des équipes soignantes, de favoriser l'autosuffisance dans l'ensemble des centres d'activités ;

CONSIDÉRANT La volonté des parties d'éliminer l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante et de limiter le recours au temps supplémentaire ;

CONSIDÉRANT La nécessité d'analyser l'utilisation des postes d'équipe volante afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins de main-d'œuvre de l'organisation ;

Monsieur Peter Delli Colli dépose la proposition AG-19-01-05 (Delli Colli — Provencher)

Madame Chantal Pagé demande aux membres présentes à l'assemblée si elles désirent intervenir. Les interventions et les questions sont prises à tour de rôle. Les réponses aux questions sont données.

La proposition est votée

AG-19-01-05 IL EST PROPOSÉ :

« D’apporter les modifications à l’article 13 — règles de mutations volontaires des dispositions locales de la convention collective selon les principes et modalités présentés à l’Assemblée Générale du 5 novembre 2019 et de mandater le comité exécutif à ratifier l’entente à cet effet. »

Peter Delli Colli — Denis Provencher

ADOPTÉE À MAJORITÉ

7. Levée de l’assemblée

Monsieur Denis Provencher, président par intérim, remercie les membres qui se sont déplacés pour cette assemblée. Les débats se sont faits dans le respect de tous et chacun. Il mentionne que le FIQ-SPSL s’est doté d’un code d’éthique et il est important que tous les élus du FIQ-SPSL et les membres agissent de façon professionnelle dans leurs interventions et leurs décisions.

Il souhaite une belle journée à tous. Il procède à la levée de l’assemblée.

Julie Daignault
Présidente

Isabelle Thibault
Secrétaire

Procès-verbal adopté le

Liste de présences

Isabelle Thibault	Denis Provencher
Julie Mathieu	Manon St-Denis
Peter Delli Colli	Mylène Lavigneur
Amélie Goyer	Marie-Ève Lajeunesse
Monica Toro Ospna	Marie-Ève Cadieux
Karina Jomphe	Nathalie Laplante
Martine Desgrosseillers	Hugo Le
Steve Fortin	Geneviève Cusson
Annie Griffiths	Émilie Laquerre
Ezra Stollow	Nathally Boulet
Julie Théoret	Nancy Déziel
Marie-Christine	Alicia Lépine
N. Vanchester	France Leblanc
Caroline Jean	Geneviève Hébert
Louise Deschênes	